



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Dupuy tenue le 21 août 2023, à 19 h 00, au Complexe
municipal de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #4 – Mario Boudreau
Siège #5 – Denise Lessard-Morin

Est absent, le conseiller :

Siège #6 – Rémi Kelley

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, assiste également à
cette séance.

L'avis de convocation a été dûment notifié au membre du conseil qui n'est
pas présent à l'ouverture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la
session ouverte.

148-2023

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - PRABAM :

03.01 - Réfection de la toiture : contrat

03.02 - Autres travaux au Complexe municipal

04 - Alun : panneau dosage

05 - Budget 2023-2024

06 - TECQ :

06.01 - Début des travaux

06.02 - Emprunt

07 - Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.



No de résolution
ou annotation

03 - PRABAM

149-2023

03.01 - Réfection de la toiture : Contrat

Après l'analyse des quatre (4) soumissions reçues, il y a lieu d'allouer, au plus bas soumissionnaire, le contrat de réfection de la toiture du Complexe municipal.

ATTENDU QUE le projet de réfection de la toiture du bureau municipal s'inscrit dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM);

ATTENDU QUE les infrastructures à vocation municipale et communautaire sont admissibles;

ATTENDU QUE les dépenses en immobilisation, incluant les contrats de main-d'œuvre sont admissibles;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ALLOUER le contrat de réfection de la toiture du bureau municipal (Complexe municipal) à la firme *D. Perreault-Construction*, suivant la soumission déposée, au montant de 39 680 \$ (plus taxes). Ce contrat porte entre autres sur l'installation d'une membrane autocollante sur la superficie totale de la toiture et du matériel (bardeau BP mystique 42). Contrat alloué conditionnellement à ce que les travaux soient finalisés avant le 31 mai 2024.

150-2023

03.02 - Autres travaux au Complexe municipal

ATTENDU QUE les travaux de rénovation du bureau municipal s'inscrivent dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM);

ATTENDU QUE les infrastructures à vocation municipale et communautaire sont admissibles;

ATTENDU QUE les dépenses en immobilisation, incluant les contrats de main-d'œuvre sont admissibles;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER aux rénovations, mise aux normes d'équipements fixes du bureau municipal (Complexe municipal) pour un montant de plus ou moins 43 500 \$.



No de résolution
ou annotation

151-2023

04 - ALUN : PANNEAU DOSAGE

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux* (PRABAM) permet divers travaux de réfection et de mise aux normes et que les infrastructures à vocation municipale dont les garages et entrepôts municipaux sont admissibles;

ATTENDU QUE les coûts d'acquisition et d'installation d'équipements fixes sont admissibles;

ATTENDU QUE le panneau de dosage pour l'alun (équipement fixe) doit être installé dans l'entrepôt municipal de la Municipalité;

ATTENDU l'état de dangerosité de l'équipement actuel;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Boudreau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER à l'achat d'un panneau de dosage pour l'alun suivant la soumission déposée par la firme *Pompaction inc.*, pour un montant de 14 732,35 \$, taxes en sus.

152-2023

05 - BUDGET 2023-2024

ATTENDU QU'il y a lieu de préparer les états comparatifs en vue de la préparation et l'adoption du budget 2024;

ATTENDU QUE toutes les dépenses doivent être connues et comptabilisées;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'il ne peut y avoir dépassement des montants comptabilisés au budget 2023 sauf si, par résolution du conseil, il y a une affectation d'argent en provenance d'un autre poste budgétaire.

06 - TECQ

06.01 - Début des travaux

Madame Nicole Breton informe que les travaux concernant le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024* (TECQ) débiteront le 28 août prochain.

06.02 - Emprunt

Suivant la résolution 083-2023, adoptée le 9 mai 2023, la Municipalité de Dupuy procédera à un emprunt temporaire à la suite du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024* (TECQ).



No de résolution
ou annotation

153-2023

07 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance extraordinaire soit levée et fermée. Il est 20 h 15.

Alain Grégoire
Maire

Nicole Bréton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 17 octobre 2023

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.